

➤ **LOCATION à usage professionnelle ou commerciale :**

Le tarif ne saurait dépasser le plafond maximum de 16% T.T.C. du loyer annuel ou du loyer triennal. Ces honoraires sont portés à la charge du mandant ou du preneur selon convention au mandat. Nonobstant le tarif indiqué ci-dessus le minimum d'honoraires d'agence est de : 4 000 € H.T. soit 4 800 € T.T.C. pour les locations

➤ **LOCATION à usage d'habitation :**

	Charge bailleur	Charge locataire
Honoraires de location	1 mois de loyer hors charge	
Honoraires de visite, constitution du dossier	Zone très tendue : 12 € / m ² de surface habitable Zone tendue : 10 € / m ² de surface habitable Reste du territoire : 8 € / m ² de surface habitable	Zone très tendue : 12 € / m ² de surface habitable Zone tendue : 10 € / m ² de surface habitable Reste du territoire : 8 € / m ² de surface habitable

L'agent commercial n'est pas habilité à rédiger un bail ou un état des lieux.

➤ **Vente d'immeuble à usage d'habitation, de terrains, d'immeubles et / ou droits à usage commercial :**

Le tarif ne saurait dépasser le plafond maximum de 10% H.T. sur le prix de vente soit 12% T.T.C. Ces honoraires sont portés à la charge du vendeur sauf convention expresse au mandat. Nonobstant le tarif indiqué ci-dessus le minimum d'honoraires d'agence est de : 6 000 € H.T. soit 7 200 € T.T.C. pour toutes ventes